



NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES MEDECINS GENERALISTES

Plusieurs cas de gale sont survenus chez des élèves fréquentant (nom de l'établissement et commune). Ces personnes ont été orientées vers leur médecin traitant pour une prise en charge médicale et une éviction de l'établissement.

Lors de la diffusion d'une épidémie de gale, l'identification de l'ensemble des cas est délicate et ne peut se limiter aux seuls cas symptomatiques. Conformément à l'avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France du 27 juin 2003, il est fortement recommandé en situation d'épidémie de gale communautaire de mettre en **œuvre un traitement de toutes les personnes en contact rapproché** avec les cas et, le cas échéant, de leur propre entourage familial, sous peine de se retrouver face à une épidémie longue à maîtriser.

De ce fait, nous avons décidé de mettre en place une prophylaxie pour éviter l'extension de l'épidémie.

Aussi, nous adressons chaque personne concernée à son médecin traitant afin qu'elle soit examinée et qu'elle se voit prescrire le traitement curatif ou prophylactique adapté. Pour les cas de gale avérés, il convient également de rechercher d'éventuels cas contacts dans l'entourage familial, amical... et de leur proposer également un traitement.